

Le PLR ne veut pas d'une AVS à deux classes

Berne, le 7 mars 2017

Communiqué de presse

Le PLR ne veut pas d'une AVS à deux classes

Sans volonté de trouver un compromis, la majorité du Conseil des Etats s'éloigne du Conseil national

La majorité PDC-PS du Conseil des Etats jette de la poudre aux yeux des citoyens en promettant une augmentation de l'AVS qui ne sera pas finançable à long terme. L'augmentation des déductions salariales, censée financer les 70 francs pour les nouveaux rentiers, ne suffira plus à partir de 2030 et il faudra à nouveau les augmenter. Au lieu de remédier aux problèmes de l'AVS, on ne fait que les renforcer pour les transmettre ensuite à la génération suivante. Les décisions difficiles ne doivent pas être remises à plus tard. De plus, pour maintenir le niveau des rentes, il faudra restreindre de plus en plus le budget dans d'autres domaines tels que la formation ou la sécurité. Nous ne devons pas reproduire les erreurs des pays étrangers. Actuellement, quatre personnes actives financent un rentier. En 1948, le taux était de 6,4 personnes actives pour un rentier. En 2060, elles ne seront plus que deux à financer un seul rentier. Dans ce contexte, l'augmentation des rentes AVS est une erreur en termes de politique financière et il est nécessaire de stopper à temps le démantèlement des rentes de la prochaine génération.

Aujourd'hui, la majorité PS-PDC du Conseil des Etats a confirmé sa volonté d'augmenter de 70 francs les rentes AVS des nouveaux rentiers. Elle crée ainsi, une AVS à deux classes, ce qui va à l'encontre du principe d'égalité de l'AVS. Il est également clair que le PS veut se servir du débat sur la compensation des pertes de rente dans la prévoyance professionnelle, pour augmenter les rentes AVS. Dorénavant, la génération transitoire (à savoir celle se trouvant entre 45 et 65 ans) profitera de 70 francs supplémentaires dans sa rente AVS, alors qu'elle sera exemptée de la baisse du taux de conversion dans la prévoyance professionnelle. Alors que le véritable objectif de départ était l'assainissement de la prévoyance vieillesse, les 70 francs ne sont donc plus un moyen pour atteindre l'objectif, mais ils deviennent le but principal de la réforme. Au lieu de chercher un compromis, le Conseil des Etats, avec cette décision, s'éloigne fortement du Conseil national. Il est également incompréhensible que le PDC soutienne le PS pour l'augmentation de l'AVS, alors qu'il s'était engagé en première ligne contre l'initiative AVSplus.

Une mesure marketing qui coûte 1,4 milliard

L'augmentation de 70 francs de l'AVS ne fait que jeter de l'huile sur le feu des finances de l'AVS. En 2035, les coûts supplémentaires seront d'ores et déjà de deux milliards de francs. Au lieu d'un assainissement, ce serait un déficit encore plus important et croissant qui serait transmis aux prochaines générations. De plus, l'augmentation de 70 francs a plusieurs effets secondaires qui ne sont que peu connus de la population : les personnes qui perçoivent des prestations complémentaires n'auraient en fin de compte pas plus, mais autant, voire moins d'argent à la fin du mois. En revanche, celles qui ont aujourd'hui un bon salaire toucheraient une AVS plus élevée. Quant à ceux qui bénéficient déjà d'une rente AVS, ils ne profiteraient tout simplement pas de cette augmentation et devraient même payer une TVA plus élevée. Ainsi, l'augmentation de l'AVS n'est ni plus ni moins qu'une mesure marketing à 1,4 milliard de francs et qui plombe les chances d'aboutir à une réforme.

Le PS et le PDC se profilent sans prendre en compte les pertes

L'augmentation des 70 francs aura également des conséquences sur le budget fédéral, étant donné que la Confédération cofinance 19,55 % des dépenses de l'AVS. La part des dépenses fortement liées dans le budget fédéral augmente d'ores et déjà, ce qui restreint la capacité d'action du parlement concernant le budget. Avec l'augmentation de l'AVS, la pression du

Le PLR ne veut pas d'une AVS à deux classes

frein à l'endettement sur les dépenses faiblement liées s'accroît également : les 70 francs imposeront des réductions budgétaires dans les secteurs de la formation, de la sécurité, de l'agriculture, de la culture et de l'administration publique. La gauche ne manquera pas de se battre fermement contre ces réductions budgétaires tout en rejetant la faute sur la droite. Ce n'est pas en menant une politique qui ne prend pas en compte les pertes que nous pourrions assainir nos assurances sociales.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Contacts

- › Karin Keller-Sutter, conseillère aux Etats, karin.keller-sutter@parl.ch
 - › Joachim Eder, conseiller aux Etats, 079 755 86 78
 - › Josef Dittli, conseiller aux Etats, 079 567 73 11
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.

PLR Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale 6136, CH-3001 Berne

T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, www.plr.ch